

Avancement 2021-2023 :

(Mise à jour le 27/12/2023)

En 2023 : La rédaction de la procédure « jointage » est en cours et sera finalisée tout début 2024. Cette procédure va regrouper les bonnes pratiques sur le sujet (mise en place de rondelles, graisse, formation des superviseurs de travaux et entreprises extérieures, suivi des jointages critiques lors des travaux du grand arrêt 2025 par une entreprise spécialisée, mise en place d'une grille d'audit).

Le groupe de travail Méthodes sur l'étanchéité a mis en place le plan d'action suivant concernant les presse-étoupes (système permettant l'étanchéité d'une vanne) :

1. Sur un exemplaire de type de vanne le plus émissif en termes de composés organiques fugitifs, test d'un nouveau type de presse-étoupe en 2024. Si le test est concluant, cette technologie sera mise en œuvre sur les 10 autres exemplaires pendant le grand arrêt 2025 (infaisabilité technique de réaliser cette modification sur une unité en marche sur ces 10 vannes) ;
2. Définition des normes applicables sur les presse-étoupes en vue de leur intégration au cahier des charges d'achat des vannes à remplacer lors du grand arrêt 2025.

(Mise à jour le 13/02/2023)

En 2022 : Le nombre de points de contrôle des composés organiques volatils fugitifs a été augmenté dans le but d'améliorer la précision des émissions.

Concernant le traitement des causes menant aux émissions de composés organiques volatils :

- Le travail sur le jointage consistant en l'amélioration des procédures de serrage des assemblages boulonnés (tiges etc.) et au choix des matériaux ainsi que des joints s'est poursuivi,
- Un groupe de travail Méthodes a été mis en place pour traiter les problématiques spécifiques d'étanchéité, notamment des presse-étoupes.

(Mise à jour le 15/02/2022)

En 2021 : Les recommandations de l'arrêté de 2018 sont en place. Un travail sur le jointage a été entrepris pour travailler sur les causes fondamentales.